

Ce mois-ci dans votre gazette :

- Les infos
- Les parcours du samedi de février
- sécurité
- La chanson du mois
- L'humour du mois
- L'anniversaire du mois



La gazette sera consultable sur le site du club dont voici le lien internet :

<https://usyevrescyclo.sportsregions.fr/>

Les infos

Une nouvelle application vous a été donné via what zapp par William pour inscrire votre présence aux randos. Pensez à vous en servir, c'est important pour la sécurité de tous afin de savoir qui était là au cas où il y est un imprévu. C'est aussi important pour faire le bilan des sorties annuels.

En 2024 le bilan est ...

1 cyclo a établi un record de sortie qui sera difficile à battre mais ça ouvre un challenge.

Toute mes félicitations donc à :

- **Didier Taranne, le boss avec 52 sorties !!! chapeau et respect !!!**

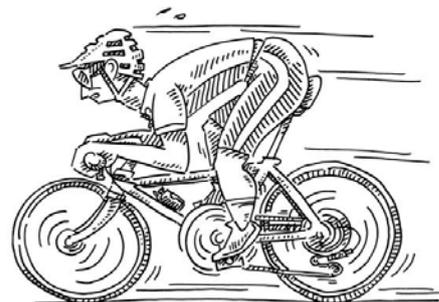
- | | |
|--|---|
| - Christian Michel, 37 sorties | - Jocelyne Farault, 15 sorties |
| - Didier Mullard, 37 sorties également | - Thierry Aubineau, 14 sorties |
| - Bruno Dreux, 36 sorties | - Jacky Bruneau, 9 sorties |
| - Nicolas Ligneau, 35 sorties | - Alain Dubert, 9 sorties |
| - Daniel Pinguet, 30 sorties | - Eddy Nouveau, 9 sorties |
| - Christian Paimblanc, 29 sorties | - J.Michel Melet, 8 sorties |
| - Didier Glatigny, 22 sorties | - Michael Chenais, 8 sorties |
| - William Roy, 21 sorties | - Isabelle Mullard, 7 sorties |
| - Ménager Gilles, 20 sorties | - Florentin Vambre, 6 sorties (en peu de temps) |
| - Alain Haye, 20 sorties | - Gaby Pastourel, 6 sorties |
| - Louis seigneuret, 19 sorties | - Stephane Patron, 4 sorties |
| - Gaby Rouet, 17 sorties | - Pascal, J.Do, Laurent, Rémy, 2 sorties |
| - Thierry Pottin, 16 sorties | |

Certains ont certainement fait plus de sorties mais je ne peux noter que ce que j'ai d'inscrit

Brevet codep :

Le codep organise avec le club de Yèvres et St Georges un brevet de 100 km le 1^{er} mars et 150 km le 15 mars

Vous avez déjà eu les détails pour le 100 km, cela va suivre prochainement pour le 150 km. Je rappelle que l'inscription est obligatoire. Vous m'envoyer votre participation par écrit et le club s'occupe de payer et d'inscrire auprès du codep. Déjà 2 inscrits « officiel »



Bourse

Ce sera le 23 mars. Comme l'année dernière on compte sur vous pour l'organisation et la communication



Semaine fédérale d'Orléans

N'oubliez pas que nous avons encore besoin de bénévoles pour le ravitaillement de Chateaudun le vendredi 8 août. Une demie journée peu suffire.

Il y aura du travail le jeudi aussi, traçage de circuit et peut-être montage ou préparation. Une réunion à Chateaudun devrait nous donner plus d'info prochainement.



Parcours des samedis

Parcours du samedi 1 février

Parcours : 50 km

Yèvres, Chénelong, Chatillon, Le Souchay, Boisgasson, Langey, Lanneray, Logron, La Brosse, Yèvres.

<https://www.calculitineraires.fr/index.php?id=1412666#map>



Parcours : 67 km

Yèvres, Chénelong, Chatillon, Le Souchay, Boisgasson, Bouffry, Fontaine Raoul, Langey, Lanneray, Logron, La Brosse, Yèvres.

<https://www.calculitineraires.fr/index.php?id=1412186#map>



Parcours du samedi 8 février

Parcours : 49 km

Yèvres, Montemont, Dangeau, Alluyes, Bouville, Luplanté, Ermenonville la Petite, Charonville, St Avit les Guespières, Jutigny, La Saudière, Yèvres.

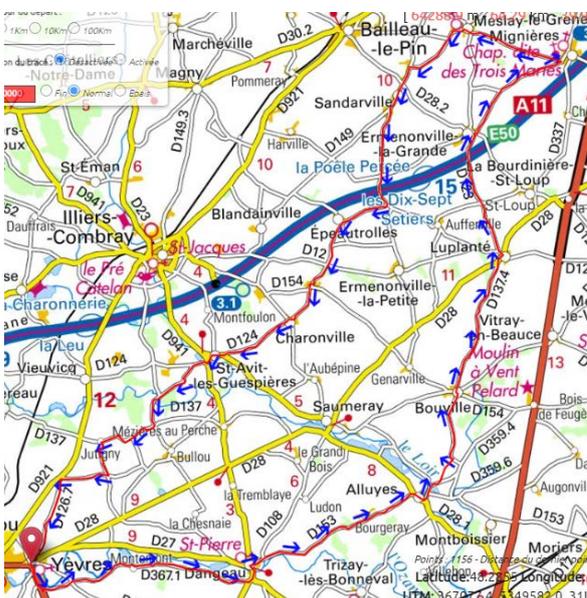
<https://www.calculitineraires.fr/index.php?id=1412670#map>



Parcours : 64 km

Yèvres, Montemont, Dangeau, Alluyes, Bouville, Luplanté, Mignières, Meslay le Grenet, Sandarville, Mizeray, Epautrolles, Charonville, St Avit les Guespières, Jutigny, La Saudière, Yèvres.

<https://www.calculitineraires.fr/index.php?id=1412346#map>

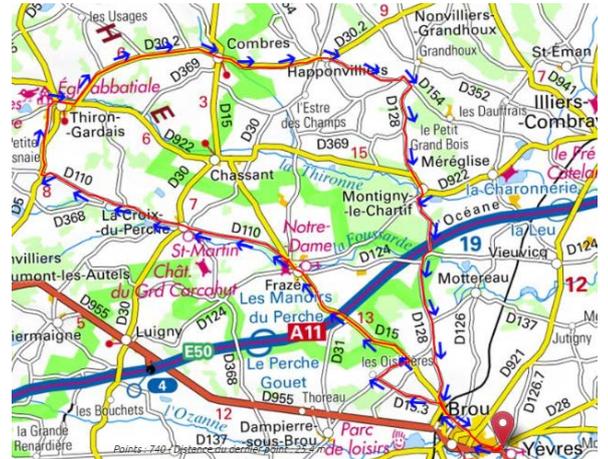


Parcours du samedi 15 février

Parcours : 50,5 km

Yèvres, Puits rond, Frazé, La Croix du Perche, D 110, Thiron Gardais, Combres, Happonvilliers, Montigny, Brou, Yèvres.

<https://www.calculitineraires.fr/index.php?id=1412673#map>



Parcours : 65 km

Yèvres, Puits rond, Frazé, La Croix du Perche, D 110, Le Goulet, Nigelles, La Gaudaine, Thiron Gardais, Les Croix Chemins, Combres, Happonvilliers, Montigny, Brou, Yèvres.

<https://www.calculitineraires.fr/index.php?id=1412524#map>



Parcours du samedi 22 février

Parcours : 52,5 km

Yèvres, Unverre, Charbonnière, Villevillon, Le Croix Chemin, Le Bois Mouchet, La Peumesnière, Yèvres.

<https://www.calculitineraires.fr/index.php?id=1412680#map>



Parcours : 69 km

Yèvres, Unverre, Authon du Perche, dir St Ulphase, Soizé, Charbonnière, Villevillon, Le Croix Chemin, Le Bois Mouchet, La Peumesnière, Yèvres.

<https://www.calculitineraires.fr/index.php?id=1412655#map>



Sécurité

Message de Denis Vitiel

Bonjour à tous,

La Fédération n'est pas restée sans rien faire lors de la parution du décret 2024-1074 et a obtenu un rendez-vous avec des représentants de l'Etat.

Lydie Chénot, Présidente fédérale et moi-même, nous avons rencontré début janvier Marine Molina (DSR) et Thierry du Crest (coordinateur interministériel marche vélo). Précision importante : nous sommes la seule Fédération à avoir demandé un rendez-vous pour une explication sur ce nouveau Décret.

Un résumé de la rencontre ci-dessous et *je vous invite à lire l'article complet qui paraîtra dans la revue Cyclotourisme de février.*

"Cette suppression du feu arrière rouge clignotant est-elle basée sur une étude scientifique qui démontrerait que le clignotant est moins visible que le fixe ?"

Cela n'a rien à voir. En fait le décret de 2016 indiquant que le feu arrière pouvait être clignotant avait été introduit car le freinage d'urgence sur certaines motos enclenche le feu arrière en clignotant d'où la modification dans le Code de la route. Pour pouvoir autoriser le système en France, il fallait modifier le texte de loi. Or, lors de l'écriture du texte, il a été oublié d'inscrire le mot « motorisé » après véhicule. C'est donc une réécriture du texte de 2016 qui supprime le clignotant pour les cyclistes. Aucune étude scientifique n'est à l'origine de cette modification.

"Sont acceptés les dispositifs conformes à des normes ou réglementations techniques en vigueur dans un autre état de l'Union européenne ou partie à l'accord instituant l'Espace économique européen, reconnues comme assurant un niveau de sécurité équivalent au cahier des charges, visé à l'alinéa précédent... or dans certains pays européens l'éclairage clignotant est autorisé ?"

Ce n'est pas la bonne interprétation du texte, ce texte est fait pour du matériel qui ne serait pas défini ou homologué dans le Code français et donc serait automatiquement reconnu en France.

"Le clignotant arrière est-il autorisé de jour lorsqu'il fait beau ?"

Le feu rouge arrière ne doit pas être clignotant tout le temps. De jour il n'est pas obligatoire, par contre il l'est lorsque la visibilité est insuffisante et évidemment de nuit.

"Les lumières stroboscopiques sont-elles autorisées vu qu'elles sont fixes, toujours allumées mais en mouvement ?"

Non les lumières stroboscopiques ne sont pas autorisées.

"Les casques connectés font-ils bien partie des éléments portés par le conducteur comme les baudriers lumineux ou les sacs à dos connectés ?"

Oui les casques à éclairage font bien partie des éléments que peut porter le cycliste mais attention aux couleurs. Les autres lumières sont interdites sur la personne ou sur le vélo. Les baudriers ou sacs à dos lumineux sont aussi autorisés à condition de respecter les couleurs homologuées. Blanc pour l'avant, rouge pour l'arrière et orange pour les clignotants.

"Dans les articles concernant l'éclairage des cycles, les puissances en lux ne sont pas précisées ?"

La puissance de l'éclairage est définie par l'arrêté du 30 août 1982 relatif à l'éclairage des cycles. Une modification a été faite par l'arrêté du 30 juin 2021 et publiée au Journal Officiel du 20 juillet 2021. Elle concerne les vélos et engins de déplacement personnels lorsqu'ils sont motorisés (EDPM). Elle est entrée en vigueur le 1er décembre 2021.

L'organisation d'une prochaine réunion concernant les kits pour motoriser les vélos et les coussins berlinois en caoutchouc vulcanisé a été évoquée.

Je reste à votre disposition en attendant la nouvelle Commission sécurité.

Bien cordialement,
Denis

Denis VITIEL
Comité directeur fédéral

Membre du bureau

Commission sécurité - GT Technique
& VAE

+ 33 (0)4 76 47 14 70

+ 33 (0)6 71 67 98 16

denis.vitiel@ffvelo.fr

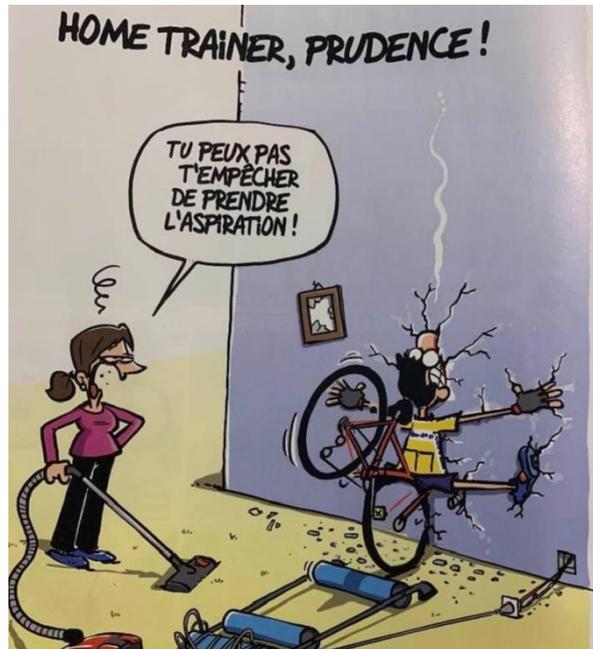
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE
CYCLOTOURISME
12, rue Louis Bertrand - CS 80045
94207 Ivry-sur-Seine Cedex

La chanson du mois

https://youtu.be/2vDny4_G3M



L'humour du mois



L'anniversaire du mois

Ce mois-ci Jocelyne Farault est à l'honneur

